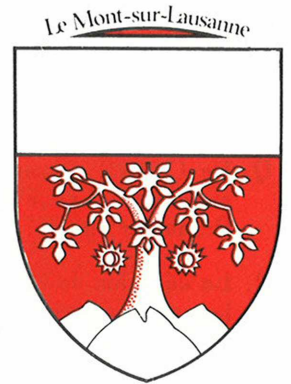


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth, Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

Le Conseil communal a tenu sa première séance de l'année le lundi 17 février dernier sous la présidence de son président Monsieur Rémy Vaucher.

Après avoir accepté le procès-verbal de la séance précédente, les Conseillers acceptèrent le transfert d'une parcelle, propriété du Syndicat d'améliorations foncières 17, à la Commune. Les Conseillers ratifièrent ensuite la vente de deux parcelles communales; la première située au lieu dit «La Fin» et la seconde au lieu dit «Les Piécettes».

Le Conseil passa ensuite à l'élection de la Commission de gestion pour 1975. En vertu de l'article 18 du Règlement du Conseil, les trois premiers membres de cette Commission, élus en 1974, n'étaient pas rééligibles. Il s'agissait de MM. Denis Borel, Marcel Guex et Jean-Paul Henny. Les membres de la Commission de gestion, ainsi que les suppléants, ont été élus au bulletin secret et ont obtenu les résultats suivants: MM. Philippe Chappuis 35 voix, Alexandre Robert 39 voix, Claude Agassiz 36 voix, Jean-Louis Biermann 37 voix, Roger Stutz 39 voix, Henri Vullyamoz 38 voix et Madame Evelyne Panchaud 39 voix. Les suppléants sont MM. Paul Chamot 40 voix, Daniel Spaenhauer 40 voix et Louis Belet 39 voix.

Lors des Communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. le Syndic Rauschert renseigna les Membres du Conseil sur l'état de santé de M. Marcel Diserens et M. Alfred Borgeaud, Municipal, donna des indications sur la révision du règlement des constructions, sur le plan d'extension du Petit-Mont et sur un projet de règlement communal relatif à la transformation des fermes. M. Maurice Derron estima qu'il faut utiliser le terme de «Montalin» pour désigner les habitants du Mont et non celui de «Montain».

Cette première séance de l'année se termina à 21 h.30 et le Conseil devait normalement siéger à nouveau le lundi 21 avril. Entre-temps il fut convoqué pour une séance urgente, le mardi 25 mars 1975, car le Conseiller d'Etat, chargé de l'instruction du recours concernant la construc-

tion, par la Commune de Lausanne, d'une usine d'incinération des ordures et d'une centrale thermique à la Grande Tuilière, a décidé la mise en oeuvre d'un collège d'experts et demande une avance de fr. 20'000.-- à chacune des parties. Les recourants, domiciliés au Mont, se sont adressés, par l'entremise de leur avocat, à la Municipalité pour lui demander que la Commune prenne en charge cette avance de frais. Au nom de la Municipalité M. le Syndic présenta un préavis favorable et après quelques interventions, le Conseil décida à l'unanimité d'accorder le crédit sollicité par les recourants. Cette décision du Conseil est motivée par le souci de tout entreprendre afin de déterminer les effets nuisibles et incommodes du projet UIOM II pour le voisinage et constitue la suite logique de la décision prise par le Conseil le 9 juillet 1973 sur ce même projet.

Quant au collège d'experts désigné par le Conseil d'Etat il se compose de MM. E. Grandjean, Directeur de l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail à l'EPFZ, W. Hess, Chimiste à l'Inspectorat de la santé de la ville de Zürich et Richard Tanner, Ingénieur conseil. Les experts doivent répondre aux deux questions suivantes:

- Quels sont ou seraient les effets nuisibles ou incommodes du projet UIOM II/CT pour le voisinage?
- Y a-t-il des mesures techniques propres à supprimer ou à réduire ces effets à une limite tolérable?

Les parties peuvent adresser, au plus tard jusqu'au 30 juin prochain, aux experts, les questions particulières et les pièces qu'elles jugent nécessaires. Les experts devront déposer leur rapport pour le 30 novembre 1975.

Cette deuxième séance du Conseil communal, en 1975, ne comportant que ce seul objet à son ordre du jour, se termina à 20 h.40.

Daniel GROSCLAUDE

EN DIRECT AVEC...

Monsieur Michel Del Pedro, Professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, domicilié au ch. de la Vallée, Petit-Mont.

Q. Le Conseil communal a dû se réunir d'urgence le 25 mars dernier pour discuter d'un crédit de Fr. 20'000.--. De quoi s'agit-il?

R. La décision du Conseil d'Etat du 11 avril 1973 qui déboutait les recourants et autorisait la construction par la Commune de Lausanne d'une usine d'incinération des ordures ménagères et d'une centrale thermique (UIOM II / CT) à la Grande Tuilière a été annulée par le Conseil Fédéral le 4 septembre 1974.

De plus, le Conseil Fédéral a chargé le Conseil d'Etat de faire procéder à une nouvelle expertise sur la question des nuisances pouvant résulter du futur complexe UIOM II / CT et de statuer à nouveau sur la base de cette expertise.

Les frais de cette expertise ayant été évalués à Fr. 40'000.--, le Conseil d'Etat a décidé de demander une avance de Fr. 20'000.-- aux deux parties, soit à la Commune de Lausanne et aux recourants, appuyés par le Comité d'action.

Q. Quelles sont en substance les raisons qui ont conduit le Conseil Fédéral à annuler la décision du Conseil d'Etat?

R. Le Conseil Fédéral critique le fait que le Conseil d'Etat, dans sa décision, se soit contenté du seul avis du Service de la protection de l'air (SPA) donné sur un

aspect partiel du problème. Il a estimé indispensable de faire procéder à une nouvelle expertise établie par des experts en thermodynamique, en chimie et en hygiène. Cette expertise devra, en particulier, porter sur le rôle de plusieurs polluants qui n'ont pas été pris en considération par la SPA (par exemple les oxyde d'azote), ainsi que sur les effets de synergie dus au couplage d'une usine d'incinération et d'une usine thermique.

Q. Comment les experts ont-ils été désignés?

R. Le Conseil Fédéral a demandé que les experts nommés par le Conseil d'Etat soient désignés d'un commun accord par les deux parties, ce qui donne toutes garanties d'objectivité de leur part. D'autre part, ils sont tous trois connus pour leur compétence en la matière.

Q. De quels moyens disposent les trois experts pour mener à bien leur mission?

R. Ils devront disposer de tous les dossiers techniques (fort insuffisants à l'époque du recours) concernant le projet de la Commune de Lausanne; ils pourront juger de l'effet polluant en tenant compte de la littérature récente dont le SPA ne pouvait pas disposer à l'époque. Enfin, ils pourront procéder eux-mêmes ou faire procéder à toutes les études techniques qu'ils jugeront indispensables, par exemple l'étude du microclimat, à laquelle la Commune de Lausanne avait cru pouvoir renoncer.

Il nous reste à faire confiance à MM. les experts E. Grandjean, W. Hess et R. Tanner.

INCINÉRATION D'ORDURES ET NUISANCES

Avant de clore ce chapitre, nous jugeons utile d'orienter encore nos concitoyens à propos de l'usine d'incinération de Wallisellen près de Zürich qui a fait l'objet d'une décision imposant sa fermeture pour excès de pollution par les suies.

Le quotidien 24 HEURES diffusa la nouvelle dans son numéro du 24 décembre 1974 en titrant: "A PEINE INAUGUREE, DEJA MISE AU RANCART. Une usine d'incinération (cinq millions) qui rend les autoroutes dangereuses". Par mesure d'objectivité, nous avons demandé à l'informatrice la possibilité de se référer à son article pour le cas où notre Conseil communal ait souhaité avoir d'autres renseignements. L'auteur de l'article paru nous ré-

pondit en complétant encore son information.

Nous citons:

"Pour les chiffres: la Commission du Heiz-und Maschinenamt zürichoïse" a calculé que 0,879 grammes par m³ d'air d'éléments solides de fumée (Rauchfestanteile) sortent de la cheminée de l'usine d'incinération. Ceci représente 32,083 kg. par heure, soit 770 kg. par jour et 3850 kg. par semaine de travail, ou encore 600 % du pourcentage de suie autorisé par les prescriptions fédérales de 1972".

Avec de pareilles quantités, on peut supputer les risques que couraient les automobilistes empruntant l'autoroute toute proche par jour de pluie!

Bgd

VACCINATION OBLIGATOIRE

COMMUNICATION DE LA PREFECTURE:

"Le Médecin cantonal nous informe qu'il est d'accord de renoncer à l'organisation de centres publics de vaccination dans le district - la fréquentation en était d'année en année plus faible, les parents ayant la faculté de faire vacciner leurs enfants par un médecin de leur choix.

Il y met toutefois comme condition que la population soit

avisée par la presse ou par affichage aux piliers publics de l'obligation des vaccinations contre la variole, entre le 12^e et le 18^e mois, et contre la diphtérie.

Vous voudrez donc bien veiller à ce qu'il en soit fait ainsi sur le territoire de votre commune."

NOS NONAGÉNAIRES



La Municipalité a été heureuse de féliciter et présenter ses vœux les meilleurs à deux nonagénaires que nous nous permettons de vous présenter.

Ce fut d'abord M. Lucien THUILLARD qui habite Le Grand-Mont avec son épouse. Né le 13 décembre 1884, il a fêté ses nonante ans le 13 décembre 1974 en présence de MM. Florent Corbaz et René Henny, municipaux.

M. Thuillard est né et a exploité un domaine à Froideville jusqu'en 1949. Devenu veuf, il vendit ses terres, vint vivre 4 ans chez sa nièce au Mont. Remarié, il s'installa dans le logement qu'il occupe actuellement. Toujours très alerte, il travailla jusqu'à l'âge de 86 ans, secondant son neveu, travaillant à la voirie communale et contribuant aux travaux de la ferme de la Grange-Neuve. "Êtes-vous bien au Mont ? lui avons-nous demandé. Oui, parce qu'il y a davantage d'animation qu'à Froideville".

Le 18 avril 1975, la délégation de la Municipalité, composée cette fois-ci de MM. Jean-Jacques Belet et Alfred Borgeaud se rendit à La Paix du Soir où la Direction et les pensionnaires fêtaient les nonante ans de la naissance de Madame Lina-Louise DUTRUIT-CHEVALIER, en compagnie de ses fils, petits-fils et arrière-petit-fils.

Très vive d'esprit et exubérante, notre jubilaire éprouva un immense plaisir à participer à sa fête, causant à gauche et à droite, chantant avec ses camarades de bon cœur et avec entrain.

Madame Lina Dutruit naquit à Cortaillod le 18 avril 1885, se maria en 1909, vécut à Grandson, Lausanne, puis Coppet pour revenir ensuite dans la capitale vaudoise où son mari fut tour à tour sellier-tapissier et chauffeur de taxi. Bien entourée et soignée avec dévouement, elle est heureuse à La Paix du Soir où elle s'est installée le 28 décembre 1972.

A nos deux jubilaires, nous leur souhaitons encore santé, bonheur et longue vie.

Réd.

NOS SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE (S.F.G.)

La SFG, section du Mont/Lausanne, âgée actuellement de 33 ans, est en plein essor. Elle compte, dans ses rangs, environ 160 membres divisés en une classe de pupillettes et pupilles, une section de dames actives, une de dames adultes, une d'actifs et une de jeunes vieux. L'activité de la société se répartit de la manière suivante :

- Pupillettes et Pupilles: une fête régionale et une cantonale, ainsi qu'un concours de jeunesse, organisé chaque année au Châtaignier, par la société.
- Les actifs participent à une fête régionale et une romande. Ils disputent également le championnat suisse de handball et le championnat régional de volleyball.
- Les dames actives participent au brevet sportif féminin et à la journée féminine cantonale, avec une équipe de volleyball.

DATE DES MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 1975

25 et 26 mai : brevet sportif féminin et junior (à Vidy)

- 1er juin : fête régionale des actifs (Vufflens-la-Ville)
- 8 juin : journée cantonale féminine (Vidy)
- 14 juin : concours de jeunesse (Le Mont)
- 21 et 22 juin : fête romande des actifs (La Chaux-de-Fonds)
- Septembre : Tournoi de handball et volleyball et critérium de course relais.

HORAIRE DES REPÉTITIONS

- Lundi : 18 h.00 à 20 h.00 entraînement handball et volleyball.
20 h.30 à 22 h.00 dames adultes
- Mardi : 18 h.00 à 20 h.00 Pupilles
20 h.00 à 22 h.00 Actifs
- Mercredi : 17 h.30 à 19 h.30 Pupillettes (2 groupes)
20 h.00 à 22 h.00 Dames actives
- Jeudi : 18 h.30 à 20 h.00 Grandes Pupillettes
20 h.30 à 22 h.00 Jeunes Vieux
- Vendredi : 18 h.00 à 20 h.00 Pupilles

LE COMITE SE COMPOSE DE :

Président : ZIESCHANK Dietrich
Vice-Président : CORBAZ Jean-Claude
Caissier : GILLIAND Oscar
Secrétaire : BELET Josiane
Membre : PASCHE Michel

MONITEURS:

Actifs : BURRI Jean-Edouard
Pupilles : BURRI Gilbert
Jeunes Vieux : CHEVALLEY Bernard
Dames actives : GILLIAND Micheline
Dames adultes : LAMBERT Eddy
Pupillettes : GILLIAND Janine

Le comité reste à votre entière disposition pour tous renseignements.

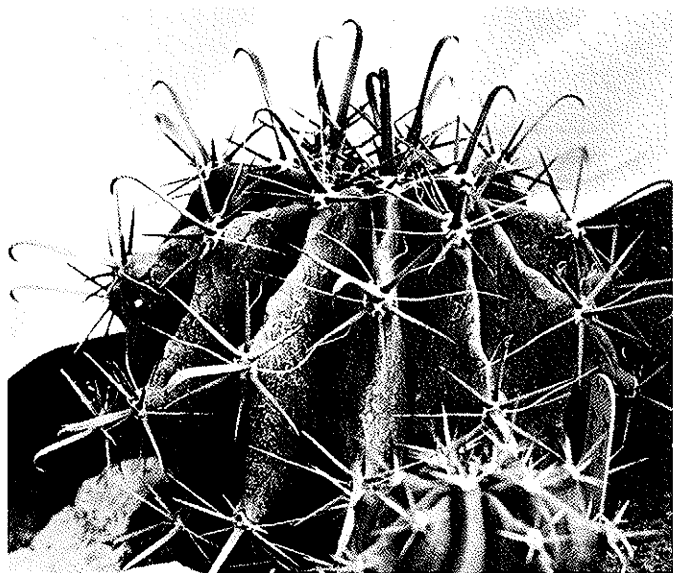
RENOUVELLEMENT

Les premiers numéros de notre journal furent largement réservés aux informations d'ordre politique à côté de quelques rubriques intéressant plus spécialement nos sociétés. Le "Message du Syndic", les "Reflets du Législatif", "D'un discastère à l'autre" alimentèrent régulièrement ces colonnes, en y mêlant l'interview de notre Député et d'autres rubriques intéressant l'ensemble de notre population.

Trop de régularité engendre finalement la monotonie et

nous voulons innover aujourd'hui en créant une nouvelle rubrique nous permettant de mieux nous connaître encore, et surtout de découvrir ensemble des trésors proches de chez nous. Nous retrouverons la prochaine fois le "Message" de notre Syndic, les nouvelles du Parlement cantonal, un aperçu du développement de notre Commune avec ses magnifiques projets (collège, piscine, salle de gymnastique, etc).

RICHESSSES DU MONT



Puisque c'est le printemps, partons à la découverte de fleurs nouvelles, créées au Mont pour fleurir l'Amérique, l'Australie et tant d'autres pays, et remercions d'abord très vivement M. Jean Amiguet, floriculteur, qui voulut bien nous accorder un entretien et nous dévoiler quelques-uns de ses secrets.

Chacun connaît l'établissement horticole entre le Chemin des Corjons et la route de la Blécherette. Créé au Mont en 1957, cet établissement offre l'image d'une belle exploitation familiale, puisque trois générations y travaillent, préparant la quatrième qui n'a pas encore atteint l'âge de scolarité. Le fondateur, menuisier de son état, abandonna le rabot et la scie pendant la crise, le métier ne nourrissant plus ni son homme, ni sa famille.

Il cultiva d'abord des légumes à Prilly, se spécialisa dans la fleur en 1951 et vint finalement construire ses serres dans notre commune six ans plus tard.

Ses deux fils travaillent parallèlement, chacun dans leurs spécialités respectives.

Au lieu de se contenter de produire et vendre des primevères et des cactus, M. Jean Amiguet, l'un des fils, orienta ses recherches vers la création de nouvelles variétés. Il découvrit d'abord la "Primula Obconica", commercialisée sous le nom de "Ville de Lausanne", remplacée plus tard sur le marché par la "Primula Hortensis" connue à l'échelon mondial sous le nom de "LASER".

Cette variété obtint en 1971 la médaille d'or de la Fédération romande d'horticulteurs et se vit attribuer tout récemment à Gand (Belgique) deux médailles d'or et deux d'argent. Ajoutons à la gloire de cette primevère sa reproduction en première page du catalogue 1975 des deux plus importants distributeurs de graines du monde, dont l'un a son siège en Scandinavie et le second aux U.S.A.

Mais à quoi bon fournir ici d'autres renseignements. 24 Heures a déjà publié récemment un reportage, aussi incomplet que celui-ci... Mieux vaut visiter les serres et recueillir de la bouche même de M. Jean Amiguet tout ce que vous désirez savoir.

Il vous attend, Montaines et Montains, dans ses serres le samedi 24 mai 1975 de 10 h.00 à 12 h.00 et de 14 h.00 à 18 h.00, ainsi que le lendemain dimanche 25 mai aux mêmes heures.

Vous aurez ainsi l'occasion d'admirer primevères, géraniums, hortensias, cyclamens et une très riche collection de cactus comprenant 1400 variétés allant du minuscule bébé-plante au cactus géant vieux d'un demi-siècle.

Notre journal recommande vivement cette visite à tous les amateurs de belles fleurs.

Le Rédacteur
A. BORGEAUD